



PRÉVOYANCE PRIVÉE

## **CONTRE LES MAUVAIS ESPRITS**

ASSURANCE INCAPACITÉ  
DE GAIN PAX

# PROTECTION CONTRE LA PEUR

Nous assumons tous un risque personnel, que ce soit pendant nos loisirs ou durant notre activité professionnelle. Un accident est vite arrivé et une maladie peut se déclarer à tout moment. L'incapacité de gain peut toucher tout le monde – mais personne ne devrait en subir les conséquences financières. Dès qu'il ne nous est plus possible de

## Car les coûts de l'existence continuent

L'assurance incapacité de gain de Pax convient dans les situations suivantes:

- vous souhaitez prévenir les conséquences financières d'un coup du sort
- vous avez conclu une hypothèque
- des engagements financiers vous lient à votre environnement proche, p. ex. votre partenaire commercial, des membres de votre famille ou un partenaire

## Des formules flexibles

Grâce à des formules de prestations individuelles, nous pouvons tenir compte de votre situation personnelle. Nous élaborons avec vous votre solution de prévoyance personnalisée. Celle-ci peut ensuite être adaptée pendant toute la durée de l'assurance.

## L'assurance incapacité de gain de Pax

- vous offre une sécurité à vous et à vos proches
- convient aux indépendants et aux salariés
- inclut automatiquement une exonération du paiement des primes en cas d'incapacité de gain
- constitue le complément optimal aux prestations de l'AI et de la prévoyance professionnelle

## PRIME AVANTAGEUSE, RÉDUITE GRÂCE AUX EXCÉDENTS

Avantageux pour vous: en tant que coopérative, nous tenons à faire participer nos clients au succès de l'entreprise. Pax déduit les excédents directement de votre prime. Et ce dès la première année.

travailler pendant une longue période ou si un cas d'invalidité se produit, notre existence s'en trouve bouleversée. L'assurance incapacité de gain de Pax vous libère, vous et votre famille, de la pression financière. Grâce au revenu de substitution nécessaire, vous serez mieux à même de gérer cette situation de toute façon pénible.

## COUVERTURE COMPLÉMENTAIRE

Profitez de nos modules de sécurité, qui vous permettent de vivre loin des soucis financiers, grâce à la certitude d'avoir pourvu à tout en cas d'incapacité de gain.

### Option d'augmentation de rente

d'au maximum CHF 12'000 sans nouvel examen de santé dans les cas suivants:

- augmentation de salaire
- mariage
- divorce
- acquisition de la propriété
- fin de la formation des enfants

Pour CHF 125 par an

### Prestations d'aide

- Montant forfaitaire de CHF 10'000 pour une durée maximale de 5 ans
- À partir d'un degré d'incapacité de gain de 66⅔%
- Montant de libre utilisation

À partir d'env. CHF 100 par an

# AU LIEU D'AVOIR DAVANTAGE DE SOUCIS

## Couverture flexible

Procurez-vous une couverture optimale contre les conséquences financières d'une invalidité, d'une maladie ou d'un accident. Nos produits s'adaptent exactement à vos besoins individuels et tiennent compte de toutes les facettes de votre situation professionnelle et familiale. Il est possible d'obtenir une couverture complémentaire moyennant paiement.

## Incapacité de gain allégée

Garantissez votre niveau de vie habituel. Dans neuf cas sur dix, l'incapacité de gain est la conséquence d'une maladie. La prévoyance privée joue alors un rôle crucial dans le système des trois piliers.

## Assurance de sommes

Pas d'examen de surassurance en cas de prestation et pas de réduction de la somme d'assurance jusqu'à CHF 36'000.

## Assurance également à l'étranger

En cas de déménagement dans un pays d'Europe occidentale (voir Conditions complémentaires pour l'assurance incapacité de gain), la couverture d'assurance est maintenue et les prestations continuent à être fournies (à partir d'un degré d'incapacité de gain de 50%).

## Conseil sur le mode de vie en cas de prestations

En cas d'incapacité de gain, nous vous aidons à solliciter l'aide d'un spécialiste de la gestion de crise qui pourra vous fournir des services d'assistance, de conseil et d'organisation jusqu'à un montant total de CHF 2'500.

## Avantages intéressants

- Les primes sont déductibles du revenu imposable (pilier 3a) jusqu'au montant maximum légal
- Versement, mise en gage et cession  
Pilier 3a: pour un logement à usage propre  
Pilier 3b: possible en général
- Passage gratuit du pilier 3a au pilier 3b

## OFFRE UNIQUE POUR LES PLUS FUTÉS

- Conditions particulièrement avantageuses pour les jeunes preneurs d'assurance jusqu'à 28 ans
- Première assurance suisse proposant différentes variantes d'assurances pour une couverture optimale
- Exclusif chez Pax: «Rente d'incapacité de gain sans couverture des troubles psychiques», si vous souhaitez bénéficier de conditions particulièrement avantageuses

# LES JEUNES PROFITENT DOUBLEMENT

Votre carrière est en plein essor? Une augmentation de salaire est en vue? Alors soyez futé: avec Pax, cela vaut la peine de souscrire à temps une assurance incapacité de gain. Parce qu'en tant que jeune assuré, vous profitez doublement: jusqu'à l'âge

de 28 ans, vous bénéficiez d'un tarif plus avantageux pendant deux ans. Vous avez également la possibilité d'augmenter le paiement de la rente – sans examen de santé.

## **Entrée avantageuse jusqu'à 28 ans**

- Bénéficiez d'un tarif d'entrée plus avantageux grâce à des excédents accrus au cours des deux premières années.
- Profitez de la possibilité d'augmenter le paiement de la rente jusqu'à un maximum de CHF 36'000 sans nouvel examen de santé en cas d'augmentation de salaire jusqu'à l'âge de 30 ans.

Bien sûr, avec un examen de santé, il est toujours possible d'augmenter la somme d'assurance totale au-delà de CHF 36'000. Demandez conseil.



# UTILITÉ ÉLARGIE

Offre • Catégorie d'assurance/ tarifs	Couverture étendue en cas d'incapacité de gain (pilier 3a ou 3b)
• Financement	Primes mensuelles, trimestrielles, semestrielles ou annuelles
Cadre temporel • Âge d'entrée (min./max.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pilier 3a: femmes: 17/59 ans, hommes: 17/60 ans</li> <li>• Pilier 3b: femmes: 15/59 ans, hommes: 15/60 ans</li> </ul>
• Âge terme (min./max.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pilier 3a: femmes: 22/64 ans, hommes: 22/65 ans</li> <li>• Pilier 3b: femmes: 20/64 ans, hommes: 20/65 ans</li> </ul>
Prestations • Incapacité de gain	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rente annuelle à partir d'un degré d'incapacité de gain de 25%</li> <li>• Rente complète à partir d'un degré d'incapacité de gain de 66<math>\frac{2}{3}</math>%</li> <li>• Exonération du paiement des primes et coaching de crise automatiquement inclus</li> </ul>
• Durée	Au minimum 5 ans/jusqu'à l'âge terme
• Délai d'attente	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour la rente d'incapacité de gain: 12 ou 24 mois</li> <li>• Pour l'exonération du paiement des primes: 3, 6, 12 ou 24 mois</li> </ul>
• Variantes d'assurance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rente d'incapacité de gain</li> <li>• Rente d'incapacité de gain sans accident</li> <li>• Rente d'incapacité de gain sans troubles psychiques</li> <li>• Rente d'incapacité de gain pour les jeunes</li> <li>• Rente d'incapacité de gain sans accident pour les jeunes</li> <li>• Rente d'incapacité de gain sans troubles psychiques pour les jeunes</li> </ul>
• Compléments	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Options pour augmenter la somme d'assurance</li> <li>• Prestations d'aide</li> </ul>



